

Augmentation de la valeur du point : 2 %

VALEUR DU POINT dite « valeur de référence » : 5,58 €		
VALEUR DU POINT dite « valeur complémentaire » : 5,49 €		
Cat	Coeff	Salaires Brut
1	262	1 461,96 €
2	272	1 516,86 €
3	278	1 549,80 €
4	282	1 571,76 €
5	296	1 648,62 €
6	316	1 758,42 €
7	333	1 851,75 €
8	382	2 120,76 €
9	422	2 340,36 €
10	480	2 658,78 €
CADRE		
11	540	2 988,18 €
12	640	3 537,18 €
13	670	3701,88 €

COMMISSION MIXTE PARITAIRE
27 Novembre 2012

L'augmentation annuelle des salaires était le point principal de l'ordre du jour de cette réunion.

Après quelques suspensions de séance, tant de la part des employeurs que des salariés, un accord est intervenu sur la base d'une augmentation de 2 %, ce qui porte la première valeur de point à 5,58 Euros et la seconde à 5,49 Euros, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2013.

Rappel : la présente grille est valable pour un horaire mensuel de 151,67 Heures.

Les autres points actuellement en discussion :

- 13^e mois
- Salaires dans les DOM
- Égalité salariale Homme/Femme
- Paritarisme
- Etc....

La CFDT ne manquera pas de vous informer des résultats et des avancées obtenus.

Vous travaillez dans un cabinet de moins de 11 salariés, c'est vous qui décidez !

Election TPE : entre le 28 novembre et le 12 décembre, choisissez le syndicat qui vous défend.

QUI VOUS REPRESENTE ET VOUS DEFEND A LA CFDT ?



Régine MOULIN

*Présidente du conseil d'administration de la CARCO
Administrateur à l'Ecole Nationale de Procédure
Membre du comité paritaire de la CIRSIC
Membre de la commission mixte paritaire (CCN)
Membre de la commission paritaire des litiges*



Lise VERDIER

*Chargée de mission
de la Fédération des Services CFDT
Responsable des professions judiciaires
Administrateur à l'OPCA PL
Membre de la commission mixte paritaire*

Pour qu'elle continue à vous défendre, votez